Dossier :
Être maître-formateur aujourd'hui...

pages 4—6

>> spécial maîtres-formateurs

snuipp infos

SNUipp.FSU

N° 88 - janvier 2011

Maîtres-formateurs, la galère !

édito

Maîtres formateurs, conseillers pédagogiques, professeurs des écoles stagiaires : les voilà tous embarqués dans une étrange galère, celle de la première année de mise en oeuvre de la nouvelle formation des enseignants. Pour les premiers, le défi consiste à maintenir à flots une embarcation dont les « *matelots* » n'ont pas eu la possibilité d'apprendre le métier avant de monter à bord ; pour les derniers, il s'agit d'arriver à bon port !

Ayant bénéficié de quelques semaines de compagnonnage pour tenter d'acquérir les gestes essentiels, soit auprès d'un maître formateur, soit auprès d'un MAT, les PES sont désormais pour la plupart en responsabilité d'une classe. Pour les formateurs, cette période est complexe, les PES étant demandeurs de solutions face aux situations inédites qu'ils n'ont pu anticiper et n'ont pas le temps d'analyser. Si une circulaire avait bien confirmé les missions des formateurs, il s'avère que le bilan, après un trimestre de fonctionnement, est loin d'être satisfaisant, laissant place à un sentiment confus de doute, de frustration... Désormais placés sous l'unique tutelle de l'inspecteur d'académie, c'est tout un pan de leurs missions qui est remis en cause, dont l'intervention en formation initiale dans les Masters. La commission nationale, réunie début décembre, jette quelques bouteilles à la mer...

Le 25 mars prochain, le SNUipp organise à Paris une journée nationale maîtres-formateurs. Inscription auprès de votre section départementale.

Circulaire maîtres-formateurs et maîtres d'accueil temporaire

Après de longs mois d'attente, la nouvelle circulaire concernant les services et missions des MF est parue au BO du 22 juillet 2010.
Après plusieurs interventions du SNUipp, y compris lors des réunions du groupe de travail dont nous avions obtenu la création, la circulaire confirme l'existence des missions des maîtres formateurs.

Elle fixe trois domaines d'intervention:
- les activités de tutorat et d'accompagnement auprès des stagiaires. Ils sont souvent les seuls intervenants auprès des stagiaires
- les activités de formation continue,
- la formation initiale : dans le cadre d'une convention entre le rectorat et l'université les IPEMF peuvent intervenir dans le cadre des masters.

Les discussions avaient été particulièrement âpres pour obtenir le maintien de l'ensemble des missions, y compris les interventions dans la formation universitaire. A ce jour, d'ailleurs, comme le montre l'enquête que nous avons menée auprès des départements, il est bien compliqué de mener à bien l'ensemble de ces missions, et ce en partie dans la mesure où la gestion du service des MF relève désormais de l'Inspecteur d'Académie, qui a tout intérêt à les « *utiliser* » localement pour différentes actions de formation.

Cette circulaire s'est accompagnée de l'annonce d'une augmentation de l'IFIPEMF, l'indemnité de fonctions des IPEMF, qui est majorée de 50%: son montant passe de 618,84 € à 928,26 € par an.
Pour le SNUipp, les dispositions obtenues dans cette circulaire ne remettent nullement en cause l'appréciation que nous portons sur la réforme des enseignants.

L'ANCP reçue au Ministère

Alors que les courriers unitaires (ANCP, SNUipp, Se, Sgen, FO) n'ont pas eu de réponse, le ministère a reçu l'ANCP qui a présenté un état des lieux de la profession dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants. Au delà de la surcharge de travail et d'un sentiment accru de manque de reconnaissance de leur profession, l'ANCP a évoqué les aspects liés à une nécessaire revalorisation. Comme pour tous les personnels amenés à se déplacer, ces derniers supportent mal, également, les retards importants pour obtenir le remboursement de leurs frais.
Les missions des conseillers pédagogiques ont été évoquées, au plan financier (200€ pour le suivi des M2) mais aussi au niveau du contenu : les résultats de l'enquête de l'ANCP, comme ceux du SNUipp, pointent les disparités locales.
Ces missions, même si elles reposent sur des textes officiels, sont sujettes à des interprétations qui font pencher la balance tantôt vers l'accompagnement, tantôt vers la formation continue... Pour ces personnels, une harmonisation est attendue, dans le sens d'une meilleure reconnaissance des missions.
Enfin, comme pour toute profession dans laquelle on entre, ou qui évolue , les conseillers pédagogiques sont demandeurs d'une formation : pour le ministère, qui le reconnaît, avancer sur cette question relève essentiellement d'un blocage financier.
Sur tous ces points, le SNUipp demande l'ouverture de discussions.

Répertoire interministériel des métiers de l'Etat

Des groupes de travail ont été réunis, depuis plusieurs mois, avec l'objectif de mettre à jour ce répertoire, en visant un regroupement des métiers par familles pour décliner environ 100 emplois-type pour la seule Education nationale. Si ce référentiel se veut un outil connu des personnels (dans une optique de recrutement, de construction des parcours professionnels, de mobilité et de formation), l'élaboration des fiches doit permettre de mieux identifier les missions et compétences nécessaires. D'où l'importance de décrire avec précision les activités et compétences de chacun de ces professionnels, car il n'est pas anodin que ces travaux aient pour cadre un ensemble de réformes qui modifient, parfois en profondeur, l'exercice de certains métiers. La FSU a fait remarquer que le travail se focalisait sur les compétences au lieu des qualifications, ce qui entraîne une inquiétude sur l'objectivation effective de la réalité des métiers et des compétences associées.
Ainsi, concernant la fiche métier «*Conseiller pédagogique du premier degré*», contre l'avis des organisations syndicales, il n'avait pas été retenu de spécialités alors que la liste des emplois concernés le fait. Dans un contexte où certains inspecteurs d'académie ont tendance à ne plus tenir compte de la spécialité au profit d'un affichage de postes de conseillers pédagogiques généralistes, où les schémas d'emplois 2011-2013 interrogent les gisements d'efficience que seraient les postes de CPC, le SNUipp a maintenu sa demande de voir figurer les spécialités à la rubrique prévue «*spécialités éventuelles*» et non à la rubrique «*exemples de postes*» comme cela a été inscrit jusqu'à la dernière réunion de travail; au final,la dernière version nous donne satisfaction !

Sommaire

Ce journal a été réalisé par

Isabelle Chomet, Michelle Olivier

page 2. Circulaire MF et MAT, Rencontre ANCP/MEN, Répertoire interministériel des métiers de l'état
page 3. Validation : des changements de pilotage ; Entrée dans le métier dans d'autres professions
page 4 à 6. Dossier : Être maître-formateur aujourd'hui
page 7. CPD langues vivantes : une mission passionnante !
page 8. NéoPass de l'INRP, Commission nationale MF, 20 ans de la CDIUFM

SNUipp *infos*, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegc, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30/email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

Titularisation des PES : des changements... de pilotage !

La réforme du recrutement et de la formation a, bien sûr, entraîné une modification des conditions de validation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires. C'est un arrêté du 12 mai 2010 qui en fixe les nouvelles modalités.

Jury et modalités

Les membres du jury sont choisis par le recteur, qui ne le préside plus, parmi les membres de l'administration uniquement, Inspecteurs d'académie ou Inspecteurs de circonscription. Les formateurs disparaissent donc complètement de cette instance de validation, seuls leurs rapports de visites pourront être utilisés en cas de problèmes signalés préalablement à la validation.

La partie 1 du dossier de compétences disparaît, elle aussi, totalement. Il n'est plus fait référence à l'avis des formateurs universitaires. Le jury ne se prononce plus que sur les compétences acquises par rapport au référentiel de compétences , sur la base de l'avis de l'IEN. Cet avis est fondé sur le rapport du tuteur et d'une éventuelle inspection. Parmi les questions posées, le statut du tuteur émerge : le flou dans l'écriture de nombreux textes laisse en effet trop de part à l'interprétation !
La validation ne s'effectue plus sur la base d'un dossier de compétences dont le stagiaire avait connaissance et qui prenait en compte le contrôle continu de la formation théorique mais se réduit exclusivement à l'évaluation de la pratique : elle est donc axée sur la capacité à enseigner et non plus à *"devenir enseignant"*.

Diplôme, titularisation, renouvellement

Le diplôme professionnel disparaît pour être remplacé par un certificat d'aptitude. Le jury établit la liste des stagiaires aptes à être titularisés et émet un avis sur d'éventuels renouvellements. Le recteur arrête ces listes. C'est ensuite l' Inspecteur d'Académie qui titularise les stagiaires inscrits sur la liste et le recteur qui délivre le certificat d'aptitude.
Les renouvellements éventuels ne se feront plus dans les conditions antérieures. Les stagiaires recommenceront une année sur le terrain en responsabilité de classe. Pour leur titularisation, une inspection sera obligatoire. En cas de non validation, un entretien par le jury est prévu.
On voit donc bien à travers ces nouveaux dispositifs la logique d'un recrutement dont le pilotage revient à l'employeur.

Le SNUipp demande, au contraire, que la validation de l'année de stage et la certification s'inscrivent dans une logique formative tout au long de l'année, s'appuyant sur des critères d'évaluation et des modalités de titularisation connus de tous, prenant en compte les situations vécues et intégrant les avis de tous les acteurs de la formation. Les formateurs ne doivent pas être écartés des jurys académiques concernant les PE stagiaires ainsi que les PE titulaires en formation CAPA-SH (PIUFM, EMF, conseillers pédagogiques...).

Entrée dans le métier dans d'autres professions

Urgentistes et magistrats : deux modèles de formation en alternance pour des métiers dont les particularités (le contact humain, une certaine solitude dans la prise de décision...) ont quelques similitudes avec celles du métier enseignant.

Rentrée scolaire 2010 : face aux organisations syndicales qui pointent les risques d'affecter sur le terrain des lauréats du concours qui n'ont pas bénéficié d'une formation professionnelle, le ministre de l'Éducation nationale recourt à un argument bien spécieux, invoquant le parallèle avec la mise sur le terrain des urgentistes. Le SNUipp a interrogé l'Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF) suite à la parution d'un vigoureux démenti de sa part, sous forme d'un communiqué de presse. Christophe Prudhomme, son porte parole, nous explique que c'est bien le contraire. Surtout depuis 2004 et la création d'un diplôme d'étude complémentaire « *médecine d'urgence* » qui s'ajoute à une autre spécialité. Ainsi, aux urgences comme dans les autres services, un interne n'est jamais en responsabilité pleine et entière de ses actes ; pendant ces 4 à 5 premières années, il est toujours encadré dans ses décisions par un médecin urgentiste confirmé. C. Prudhomme s'insurge donc contre le procédé qui laisserait penser que les patients des services d'urgence pourraient être confiés à des professionnels moins qualifiés, pour justifier que des élèves pourraient être pris en charge par des enseignants sans formation préalable.

Autre métier, autre modèle de formation : les magistrats.
L'école de la magistrature a régulièrement été présentée comme un exemple de ce que pourrait être une piste intéressante pour repenser la formation des enseignants. En effet, l'entrée dans ce métier est pensée de façon progressive. Odile Barral, membre du bureau du Syndicat National de la Magistrature, résume ces modalités : après une formation universitaire de haut niveau, les futurs magistrats suivent des stages dans différents services juridictionnels pour terminer par un stage de 3 mois auprès d'un avocat. Ce métier, tout comme celui d'enseignant, est très solitaire, bien qu'associé à un fort pouvoir décisionnel : lors de la période de stage, le futur magistrat est en position d'auditeur, il n'est jamais seul, cela lui permet de pouvoir ensuite discuter des décisions avec son collègue chevronné. Cependant, le SNM regrette le système de pré-affectation après le stage, craignant un risque d'enfermement dans un type de fonctionnement unique. C'est un élément qui a également été soulevé dans la réforme de la formation des enseignants, dans la mesure où le compagnonnage par un seul enseignant expérimenté risquerait de donner à voir, et donc de reproduire, un modèle faute d'avoir pu en observer d'autres. De même, pour ce qui est de l'équipe de formateurs, le SNM dénonce le recours à des professionnels associés, le plus souvent au niveau local, qui interviennent ponctuellement, plutôt qu'à un corps enseignant stable, qui fonctionnait en équipe.

Être maître-formateur aujourd'hui

Si la circulaire du 13 juillet 2010, parue au BO n°29 du 22 juillet 2010, cadre les nouvelles missions des maîtres-formateurs, elle n'était pas censée modifier profondément la nature de leurs interventions.
Alerté par les collègues concernés, le SNUipp a lancé une enquête qui recense les interventions réelles des MF dans le cadre de la réforme de la formation. Les MF ont perdu la tutelle des IUFM et sont maintenant sous l'unique autorité de l'IA. Ils devraient toujours intervenir dans la formation initiale mais dans le cadre de conventions signées entre rectorats et universités. Ces conventions n'ont pas encore été signées partout, elles ne semblent pas représenter une priorité pour l'administration qui monopolise les forces vives que représentent les MF au service de l'urgence : le compagnonnage des PES.
Il est donc intéressant de comparer le possible avec la réalité afin d'établir un dossier permettant de faire évoluer positivement le métier de maître-formateur.

Les missions des maîtres-formateurs

Ce qu'ils sont censés faire :

- formation initiale auprès des étudiants en M1
- formation initiale auprès des étudiants en M2
- travaux de recherche notamment dans le cadre d'une cointervention pour les mémoires de M2
- formation *"continue"* auprès des PES (titularisés)
- accueil des PES dans la classe du MF
- visites des PES au cours de leurs stages
- tutorat dans ou hors temps de classe du MF (entretiens après les visites, préparation ou analyse avant ou après des séances réalisées en classe...)
- formation articulant théorie, pratique et analyse des pratiques (stages tiers temps de formation des PES)
- concertation avec les équipes de circonscription
- formation continue : animations pédagogiques, participation à des groupes de travail pluricatégoriels, production d'outils de formation, interventions dans les stages T1,T2, CAFIPEMF, MAT...

Ce qu'ils font :

Les MF accueillent des PES dans leur classe, ils font tous des visites auprès des PES, assurent quelques animations pédagogiques. Quelques interventions ponctuelles dans d'autres secteurs restent à la marge.

Les maîtres formateurs vivent cette mutation comme une rupture de contrat. Et même si cette année représente une année de transition, il est nécessaire que pour leur permettre d'être *"garants d'une articulation efficace et éprouvée entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle"* (circulaire du MEN du 13 juillet 2010) ils puissent être assurés de pouvoir retrouver un espace réel de formation en lien avec l'université.

Maîtres-formateurs : retours d'enquête

En novembre, le SNUipp-FSU lançait une enquête auprès des maîtres-formateurs. Réalisé à partir des retours de 35 départements, le bilan confirme, au delà de l'insatisfaction générale, la disparité des situations.
- Sur le seul tutorat, le nombre de PES suivis varie de 1 à 5, le nombre de visites va de 2 à 13 sur l'année, sans être pour autant corrélé au nombre de tutorés !
- L'accueil en classe a été très divers en septembre-octobre selon les modalités retenues pour la mise en responsabilité des PES : de 4 jours à 8 semaines !
- Seule constante sans doute, à vérifier d'ici à la fin de l'année, les MF sont très peu, voire pas du tout, sollicités pour assurer la formation initiale dans les masters...

Cantonnés à un rôle de "tout terrain" ?
A l'heure où s'élaborent les Plans de formation, le SNUipp-FSU défendra à tous les niveaux d'autres conceptions du rôle de formateur.
Il rappelle la nécessité d'un cadrage national de la formation. Concernant les formateurs, il rappelle son exigence d'équipes pluri-professionnelles de formateurs au sein d'IUFM rénovés.

Consulter le bilan de l'enquête du SNUipp-FSU sur le site

www.snuipp.fr

Rubrique METIER / Formation

http://www.snuipp.fr/Maitres-formateurs-retours-d

Les maîtres-formateurs expriment leur ressenti...

Quelques témoignages recueillis dans l'enquête menée par le SNUipp

«La tutelle exclusive de l'IA est sclérosante, elle a pour conséquence la suppression du travail avec l'IUFM et représente une rupture de contrat : le travail avec des didacticiens représente l'oxygène des maîtres formateurs, la seule façon pour eux de continuer à se former, de ne pas tourner en rond...»

«Il y a nécessité d'une harmonisation nationale pour plus de clarté et de justice. Le comptage des heures doit se faire sur des bases justes, raisonnables et équitables. Les heures de concertation, de préparation, d'analyse, d'écriture... nécessaires à toute intervention auprès des PES par exemple doivent être prises en compte.»

«L'accueil des PES dans la classe des MF en début d'année mais aussi après est très lourd, rien à voir avec celui des PE2 auparavant : ils n'ont pas de grilles d'observation, il faut sans arrêt guider leur observation : il leur manque le travail de préparation qui se faisait auparavant à l'IUFM. Idem pour l'analyse à postériori des situations de classe, le manque d'outils théoriques et de temps se fait lourdement ressentir.»

«les MF doivent intervenir dans des niveaux très différents de celui dans lequel ils enseignent ce qui pose problème compte tenu de la mission qui leur est confiée : les PES ont surtout besoin de prêt à l'emploi !»

«Un seul tuteur par PES comporte des risques de modélisation, de formatage. Le PES est « formé » dans l'urgence sur un niveau, et après ?»

«La validation du CAFIPEMF dans le cadre d'une VAE serait une reconnaissance nécessaire. Une formation de formateurs est nécessaire. Une reconnaissance en terme de rémunération aussi. Les frais de déplacements posent souvent problèmes (visites, interventions...)»

«Les missions des MF sont lourdes, on leur fait porter tous les dysfonctionnements du système, il en résulte beaucoup de stress et un sentiment de « brasser du vide » ! Des sentiments de flou, d'urgence, d'improvisation dominent ! On joue et on compte sur l'affectif pour qu'ils donnent plus encore (rapports de tutorat personnels). La gestion de l'anxiété des PES est difficile. Les missions de formateur et d'évaluateur sont difficilement compatibles, d'autant plus qu'il s'agit d'évaluer des gens non formés.»

A l'école, on admet les différences, pas les inégalités.

Pour l'école on ne doit pas se priver.

www.snuipp.fr

Le SNUipp enquête

Présentée comme « *temporaire* », cette année 1 de la réforme de la formation a cela de particulier que, dans le premier degré, la plupart des académies sont en surnombre. Cette situation exceptionnelle a permis, grâce aux interventions du SNUipp, de mettre en place un accompagnement des PES. Quel bilan en tirer, au moment où la plupart ont entamé leur période de responsabilité ?

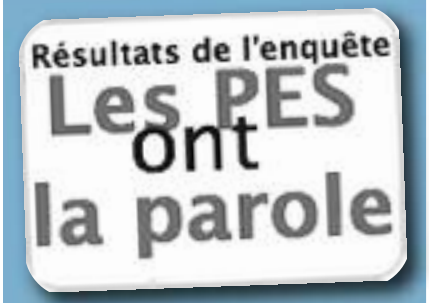

Le SNUipp a lancé en novembre une vaste enquête pour connaître le ressenti des professeurs des écoles stagiaires nommés en ce début d'année. Contrairement à leurs collègues du second degré, ils n'ont que rarement été nommés directement sur des postes à plein temps. Ils ont en majorité bénéficié, de la rentrée aux vacances d'octobre, de plusieurs semaines de pratique accompagnée, pour la moitié d'entre eux dans des classes de maîtres formateurs, pour l'autre moitié chez des maîtres d'accueil temporaires.

Près de 1000 réponses ont été dépouillées. Elles font ressortir que si l'accueil a été ressenti positivement, c'est en grande partie grâce aux équipes enseignantes (plus de 75% des jeunes enseignants disent avoir reçu de l'aide auprès des enseignants de la classe ou de l'ensemble de l'équipe éducative).
Les stagiaires sont avides de prendre la classe : ils sont 50% à l'avoir fait dès la première semaine, sous l'œil de leur « tuteur », et sont très majoritaires à penser que c'était au bon moment. S'ils trouvent la préparation de classe lourde (54%) voire très lourde (35%), ils estiment nécessaire (28%) , voire très nécessaire (54%), cette période de pratique accompagnée. En effet, logiquement, 75 % des répondants souhaitent bénéficier d'autres périodes de pratique accompagnée dans l'année. La revendication du SNUipp d'une première année en alternance est donc au centre de leurs préoccupations.

Tutorat : «un sentiment de flou, de frustration...»

Dans l'académie de Grenoble, les professeurs des écoles stagiaires ont été affectés en responsabilité dès la rentrée. Le nouveau dispositif donne aux PEMF une place prépondérante dans «*l'accompagnement et la formation* » des PES. Cela permet-il une meilleure connaissance des difficultés du PES, un suivi individualisé, une analyse de l'évolution de la pratique pédagogique du stagiaire régulière permettant de cibler les interventions ?
Rencontre avec une PEMF

Avant le jour J :

Une première difficulté pour les PES : Ils n'ont connaissance de leurs niveaux de classe que deux jours avant la rentrée !
Côté PEMF, la situation implique des suivis dans différents niveaux. Le PEMF doit être souple, capable de faire le grand écart pour exercer sa polyvalence !
La première rencontre « *PES, tuteur* » ayant lieu lors de la prérentrée, l'heure n'était ni à la pédagogie, ni à la didactique ! Il fallait en 60 minutes élaborer la trame des premières journées de classe avec trois stagiaires de niveaux différents, les conseiller sur l'organisation de leur classe, les règles à mettre en place dès le début, les rassurer, essayer de leur donner quelques « *trucs* »...

Première visite : premiers « *accrocs* »...

Lors de la première visite en classe, les MF ont pris conscience des difficultés inhérentes à leur nouvelle position de « *tuteur* » : ici, le titulaire remplaçant expérimenté affecté en « *surplus* » dans l'école pour aider et décharger le PES travaillait dans les autres classes pour permettre un décloisonnement, ailleurs il soulageait le directeur d'un peu de sa charge de travail... Le maître formateur était alors contraint de rappeler à ses collègues que le TR devait être AVEC le PES. Premier grain de sable dans nos relations avec nos pairs. Il y en aura inévitablement bien d'autres...
La proximité du MAT s'avère prégnante : son rôle, cadré lors d'une journée de travail avec l'IEN, se traduit dans les faits par une « *empreinte pédagogique* » certaine. Certains aspects s'avèrent sur ce point défavorables à la formation du PES : modélisation, usages particuliers... Le PES veut faire de son mieux. Il ne sait pas, n'a pas de recul, il a besoin d'aide. Il s'insère donc tout naturellement dans les pratiques de l'école sans les interroger faute de formation et d'outils théoriques. Ici, un enseignant de l'école bienveillant, ayant « *de la bouteille* », informe le PES qu'avec ces élèves il ne pourra « *pas faire de situations problèmes... trop dangereux* » ! Là, c'est une classe où les élèves ont de « *telles difficultés de langage que la priorité c'est la langue* », donc « *pas le temps de faire des maths* » ! Et puis il faut tenir la classe !

Les visites : un dispositif utile et puis... ?

Même si les visites se succèdent (12 programmées pour l'année) elles montrent vite leurs limites: les PES ont besoin d'aide et... de formation ! Une heure d'entretien pour colmater les fissures, conseiller, répondre aux questions (comment faire apprendre ceci, comment gérer l'hétérogénéité, la discipline, les conflits, les élèves en grande difficulté, l'ATSEM, les parents, et puis comment passer un peu moins de temps à préparer sa classe pour pouvoir dormir un peu...). Cela ne remplace pas une année de formation sereine ! Heureusement, nous sommes aidés dans notre effort de formation : le ministère met à la disposition de chaque stagiaire un DVD...
Après chaque visite, le MF s'attelle à la rédaction d'un rapport et est confronté à un nouveau problème : il faut peser chaque mot puisque les rapports font partie du dossier de validation du PES en fin d'année !
En fin de période 1, le PES peut souffler : il a droit à 4 jours d'observation dans nos classes. Pour nous c'est très différent du PE2 de l'an dernier : très vite on s'aperçoit qu'il faut sans arrêt interrompre le cours de la classe pour organiser, orienter le regard du PES qui n'a pas préparé son observation...

Et la solitude s'installe...

Chacun fait ce qu'il peut avec ce qu'il a, dans son coin. Les PES sont seuls... les PEMF sont seuls... Finis les regards croisés avec des spécialistes des disciplines ! Le PEMF s'auto-forme ! La rupture avec les travaux de recherche est extrêmement inquiétante, stressante et démotivante. Un sentiment de flou, de travail bâclé, de frustration s'installe.
Et... la réussite des élèves ? Est-elle est ici prioritaire ? On confie pour l'année une classe de CP-CE1 à un PES ? Aucun problème. Un CM1 CM2 en ZEP ? Tout va très bien, tout va très bien !

Malgré tout, on continue parce que le PES est jeune, motivé, motivé, motivé, motivé, motivé...

CPD langues vivantes : une mission passionnante !

Parmi les priorités de cette rentrée pour l'école, figurent en bonne place les langues vivantes. Pour Dominique Coumes, conseillère pédagogique en Ariège, la mission n'est pas simple . Si l'intérêt de faire apprendre les LV aux plus jeunes relève, pour elle, de l'évidence, un certain nombre d'obstacles rend cet apprentissage complexe.

Quelles sont vos différentes missions ?

✓ La formation, tout d'abord : à destination des professeurs stagiaires, des néo titulaires, mais aussi en formation continue, en animations pédagogiques.
Pour les formations à l'étranger (dossiers Comenius à financement européen), je participe au montage des dossiers d'échanges d'enseignants (Norfolk-Midi-Pyrénées).
Enfin, je gère l' accueil des assistants ainsi que le recrutement, l'habilitation et la formation des locuteurs.

✓ La gestion et la répartition des moyens humains sont aussi de mon ressort. En partenariat avec les services administratifs, je dois faire en sorte que tous les élèves du département aient un professeur formé en langues face à eux, du CP au CM.

✓ Plus près des élèves cette fois, je suis les projets avec des classes étrangères. Equipées grâce au plan Écoles Numériques Rurales, de nombreuses écoles ont adhéré à l'opération *«1000 visios»** et sont engagées dans des partenariats en visio conférences avec des classes étrangères : Royaume Uni, USA, Canada, Espagne, Vénézuela.
✓ Je peux aussi, à la demande des PE, les aider au suivi de projets dans les écoles. Le théâtre, par exemple, permet 1 approche joyeuse et efficace d'une langue vivante.
✓ Enfin, je participe au projet départemental sur le développement des TICE, pour ce qui concerne les langues puisque c'est ma partie.
C'est donc une mission très variée, à l'intérieur de laquelle je bénéficie d'une grande autonomie, et qui me permet en effet de mettre en place et faire vivre de nombreux projets ; toutefois, la formation prend de plus en plus de temps.

Quelles difficultés rencontrez-vous, localement, pour réaliser la mise en œuvre de l'apprentissage pour tous les élèves ?

L'annonce de la disparition des locuteurs oblige les écoles à aller vers l'autonomie totale : les enseignants doivent maintenant assurer cet enseignement et nombreux sont ceux qui doivent se former. Volontariste, l'IA de l'Ariège a mis en place un très important plan de formation sur 3 ans.
La diminution des moyens impacte aussi directement le choix des familles, puisque désormais, il n'y a plus qu'une langue par école alors que jusqu'à l'an dernier, beaucoup en proposaient deux, en partie justement grâce à la présence des locuteurs.

En ce qui concerne le poste, quels seraient vos souhaits ?

✓ Rompre l'isolement: il n'y a qu'un seul CPD LVE sur le département. Tous les postes *«maître ressource LVE»* ont disparu depuis 2008, mettant un terme à une dynamique d'équipe. Dans ces conditions, il est difficile de s'engager dans des opérations d'envergure!
Il existe un véritable besoin de rencontres avec les autres CP LV d'où l'existence, depuis l'année dernière, d'une *"liste de discussion"* qui permet la mutualisation des problèmes ...et des solutions.
✓ Obtenir des formations : Nous sommes confrontés au manque de dispositifs spécifiques pour les formateurs en LVE, qui ne nous laisse que l'autoformation, avec ses limites, comme seule ressource.

* 1000 visioconférences pour l'école

http://www.educnet.education.fr/primaire/1000-visios

Zoom

Les langues vivantes à l'école :

« permettent l'ouverture à d'autres cultures, à d'autres façons d'appréhender le monde (valeurs différentes, perception des autres et relation à eux, sa propre façon d'être au monde...

sont un outil pour aller voir comment on vit ailleurs

favorisent l'esprit de tolérance

améliorent la maitrise de la langue maternelle. »

A lire

- le Dossier d'actualité n°58 (novembre 2010) de la Veille scientifique et technologique (INRP) : *Pour des langues plus vivantes à l'école*

- **FSC spécial Université d'automne du SNUipp :** Automatiser les « *gestes linguistiques* », par Françoise Delpy ;

voir la vidéo :
http://www.snuipp.fr/Francoise-Delpy-Langues-vivantes

Connaissez-vous le NéoPass* de l'INRP ?

Cette plateforme en ligne offre des ressources réalisées à partir de travaux de recherche fondés sur l'observation du travail réel des enseignants du premier comme du second degré.

C'est un outil parmi d'autres pour la formation des enseignants. Il ne remplacera pas la formation qui fait défaut à nos jeunes collègues, privés de l'alternance théorie/pratique et envoyés plus ou moins rapidement en responsabilité. Il peut cependant constituer une aide ponctuelle : à titre personnel par toute personne disposant d'une adresse internet académique en situation de formation par un tuteur ou un formateur. Cette plateforme propose des situations de classe, commentées ou analysées par des enseignants débutants, des enseignants expérimentés et des chercheurs : Patrick Rayou, Frédéric Saujat, Roland Goigoux, Christine Felix, Luc Ria, Eirick Prairat, Françoise Lantheaume...

A la rubrique «**Ressources**», des documents écrits sont rassemblés pour les enseignants et pour les formateurs : des points de vue sur des sujets qui font débat : la formation des enseignants, la reconnaissance du travail des enseignants, l'évaluation des enseignants... mais aussi des points de vue qui permettent d'éclairer ces débats : la mise au travail des élèves, les gestes professionnels, la cointervention, l'accompagnement à l'apprentissage en milieu difficile... On y trouve aussi des vidéos, des débats, des propositions de formations, des matériaux de recherche mis au service de la professionnalisation des enseignants...

http://neo.inrp.fr/neo

Commission nationale des maîtres-formateurs du SNUipp

La commission nationale MF, réunie le 1er décembre 2010 a permis de montrer à quel point les situations départementales étaient variées. Ce premier bilan, qui contribue à nourrir la réflexion du SNUipp-FSU, sera porté à la connaissance du ministère. De ce bilan, des propositions ont émergé...

1. Cadrage national

✓ Nécessité d'une convention nationale entre le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère de l'éducation nationale afin qu'ils imposent aux conventions locales (rectorats/universités) une quotité d'intervention des IPEMF dans les masters :
- 50% de leur service en délégation auprès des universités pour la formation initiale des masters,
- 50% en formation continue (PES) sous la direction des IA. (OU bien 40%, 60%, l'argument 50/50 étant qu'il vaut mieux travailler en amont, avant que les collègues ne soient sur le terrain).

✓ Harmonisation de la répartition horaire : comptage heures réelles/heures HTD

✓ Contenu des 6h hebdomadaires (216h) dédiées à la formation : définir des fourchettes de quotités pour chacune des missions.

2. Carte scolaire

✓ Le passage à 4 jours avec un modulateur pour 4 MF a supprimé toute la souplesse au niveau des interventions IUFM et des visites aux stagiaires. Cette situation doit être revue.

✓ Envisager un maillage du territoire : des écoles d'application délocalisées centrées sur des problématiques particulières seraient grandement utiles (REP, rural...) mais pas des MF isolés. Ceux qui vivent cette situation ressentent lourdement l'absence de dynamique du travail en équipe de formateurs.

✓ Ne pas supprimer de postes de MF même si le nombre de PES sera en diminution l'an prochain car les besoins en formation existent. Les MF doivent obtenir une part plus importante de responsabilité dans la formation initiale du premier degré dont la première spécificité est la polyvalence.

3. Missions des MF

✓ La validation de la formation telle qu'envisagée pose problème ; il ne faut pas attendre le jury pour croiser le regard des MF, des CPC, des IEN ; il faut anticiper, créer les conditions de réactions possibles en amont.

✓ Obtenir une définition précise des termes tuteur et référent. Des interprétations d'IA au sujet des ces missions entraînent, notamment, le non versement d'indemnités afférentes à certaines missions.

4.Validation / master Formation de formateurs

✓ Faciliter le parcours en master « *formation de formateurs* ». Le CAFIPEMF et l'expérience de formation doivent permettre d'obtenir une équivalence de M1 (c'est ce qui se passe pour les formateurs du second degré).

Les 20 ans de la CDIUFM

Les 25 et 26 novembre 2010, à cette occasion, la CDIUFM a organisé un colloque intitulé *« 20 ans de formation et de recherche dans les IUFM, et maintenant ? »*

Ce colloque avait un double objectif : revenir sur la période passée en examinant sereinement les réussites et les échecs des IUFM, et ouvrir des perspectives, dessiner les lignes de fuite de la nouvelle formation des maîtres au sein de l'université, tout en la situant dans le contexte européen.

C'est l'entrée par la recherche en éducation qui a été privilégiée, dans la mesure où l'originalité et l'intérêt des IUFM se situent précisément dans la mise en circulation des savoirs entre recherche et formation pour un enrichissement des pratiques professionnelles.

En conclusion de cette journée, Gilles Baillat a rappelé que la recherche était théoriquement présente dès la création des IUFM, même si elle n'avait pas toujours été au coeur de leur activité.

La réforme de la formation oblige à préciser certains enjeux : initiation à la recherche et études doctorales ; articulation entre formation dans ses diverses composantes et recherche ; l'intérêt pour une université de proposer des masters spécialisés... Aussi, construire une offre de formation universitaire aux métiers de l'éducation et de la formation est l'une des évolutions à envisager.